

COMITÉ : OIT-Intelligence Artificielle

PROBLÉMATIQUE : Comment garantir la protection des droits des personnes travaillant sur les plateformes numériques face à l'automatisation et à la surveillance algorithmique ?

PRÉSIDENTS : Nicky TAYLOR, Clara NGUYEN et Antonio HERRERA MURILLO

PRESENTATION DE LA PRESIDENTE

Bonjour chers délégués! Je m'appelle Nicky Taylor et j'ai 17 ans. Je suis élève de section anglaise au lycée de Ferney-Voltaire. Je suis née au Ghana, et je vis en France depuis près de 10 ans. Je pratique la gymnastique et le piano depuis très jeune et j'aime beaucoup écouter de la musique. J'ai rejoint le MUN en Novembre 2023 et lors de mon premier FerMUN j'étais une traductrice dans le Comité 3 sur l'Environnement. Cette année nous allons nous concentrer essentiellement sur la protection des droits des travailleurs face à la surveillance de l'intelligence artificielle.



L'automatisation est un processus qui a transformé le monde du travail, notamment sur les plateformes numériques telles que Amazon ou Google, malgré le fait qu'elles soient efficaces, elles posent plusieurs problèmes. En confiant des tâches à des machines et des logiciels, il y a un risque que ces dernières remplacent des emplois humains et un risque de suppression totale de certains emplois. Ceci peut mettre en évidence les inégalités entre les travailleurs qui sont compétents, et ceux qui risquent de perdre leur emploi.

Sur le plan social, le respect des droits des travailleurs est mis en question . De nombreux travailleurs sont constamment évalués sans possibilité de contestation. Cette surveillance continue peut entraîner du stress et une pression constante sur ces travailleurs.

La question de l'impact de l'intelligence artificielle sur l'emploi, et notamment le risque de substitution des travailleurs, est au cœur des débats actuels. Dans ce comité, votre objectif principal, en tant que délégué, est de chercher des moyens afin d'assurer les droits des travailleurs face à l'évolution de cet outil. Ce sera un plaisir de vous rencontrer tous en janvier, en espérant que ce rapport répondra à vos attentes !

MOTS-CLÉS

Intelligence artificielle : Selon le Parlement européen, l'IA est définie comme étant tout outil utilisé par une machine capable de “reproduire des comportements liés aux humains, tels que le raisonnement, la planification et la créativité”.

Automatisation : Une exécution totale ou partielle de tâches techniques par des machines fonctionnant sans intervention humaine

Surveillance algorithmique (vidéosurveillance) : Selon le site officiel de l'OIT, ce sont des systèmes algorithmiques qui utilisent des données suivies (tracking) et d'autres informations pour organiser, attribuer, surveiller, superviser et évaluer le travail. Certains systèmes intègrent l'intelligence artificielle pour apprendre et anticiper, tandis que d'autres reposent sur des règles simples permettant de guider les décisions managériales”

Burn-out : Ensemble de réactions consécutives à des situations de stress professionnel chronique dans lesquelles la dimension de l'engagement est prédominante.

Plateformes numériques : D'après le site officiel de l'OIT, elles “comprennent les plateformes basées sur la localisation, ou les services sont fournis par des individus dans un lieu spécifique, et les plateformes en ligne, où les travailleurs fournissent leurs services à distance”. C'est un espace qui permet le stockage, la diffusion et la création ou la vente de contenu numérique. D'après le Dictionnaire des recherches en droit social de l'IRERP, c'est “un outil permettant de mettre deux catégories d'individus en relations à distance grâce aux technologies de l'informatique”

APERÇU GLOBAL

L'économie des plateformes numériques — aussi appelée « gig economy » — connaît une croissance rapide à l'échelle mondiale. Des millions de personnes travaillent via des applications ou des sites web pour effectuer des tâches ponctuelles : livraisons, transport, services à la demande, microtravail en ligne. En 2025, l'Union européenne comptait déjà plus de 43 millions de travailleurs de plateformes, et ce chiffre augmente dans toutes les régions du monde.

Ces plateformes reposent sur des systèmes algorithmiques qui attribuent les missions, évaluent les performances, fixent les rémunérations et peuvent même suspendre ou exclure les travailleurs. Cette gestion automatisée, souvent opaque, soulève des préoccupations majeures en matière de droits du travail, de vie privée et de justice sociale.

I. Risques identifiés par l'OIT

Selon les discussions de la 113e Conférence internationale du Travail (juin 2025), les travailleurs des plateformes sont confrontés à plusieurs problèmes critiques :

- Classification erronée du statut : souvent considérés comme indépendants, ils sont privés des protections liées au salariat.
- Rémunération faible et instable : dépendante d'algorithmes et de la demande, sans garantie minimale.
- Absence de sécurité sociale : pas d'accès aux congés, à l'assurance maladie ou à la retraite.
- Surveillance algorithmique : géolocalisation, notation, suivi de productivité, sans transparence ni recours.
- Obstacles à la syndicalisation : isolement numérique, absence de représentation collective.

L'OIT souligne que ces pratiques peuvent conduire à une violation des droits fondamentaux au travail, notamment le droit à un travail décent, à la non-discrimination, à la liberté syndicale et à la protection contre les abus.

L'automatisation et la surveillance algorithmique ont des conséquences profondes sur les droits fondamentaux des travailleurs.

Santé mentale :

La surveillance continue des travailleurs peut entraîner un stress chronique sur les travailleurs. Ceci peut ainsi entraîner une altération dans la santé mentale. Ces algorithmes analysent le rythme de production ou encore les temps de pause. Ce contrôle crée un climat qui semble intrusif dans la vie des travailleurs.

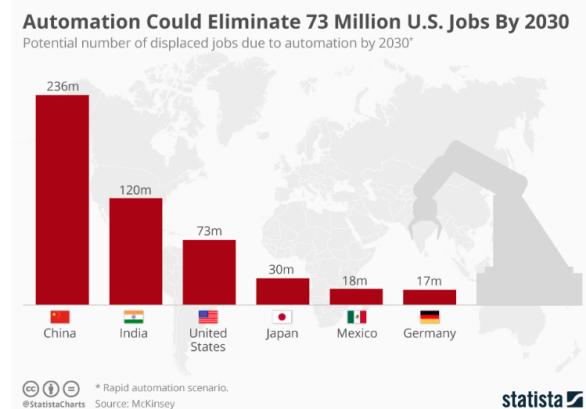
De plus, dans les secteurs tels que celui de la livraison et des entrepôts, les algorithmes déterminent les horaires et les itinéraires, parfois sans explication claire. Ceci peut, par conséquent, entraîner le burn out.

Vie privée :

Les travailleurs sont soumis à des dispositifs qui enregistrent des informations personnelles, souvent sans leur consentement. Ce type de surveillance, qui se prolonge parfois sur des appareils personnels, peut être vu comme une intrusion dans la vie privée du travailleur. Certains logiciels de surveillance fonctionnent en continu pendant les heures de connexion, même si l'employé consulte une page non liée à son activité.

Conditions de travail :

Le remplacement des emplois manuels par des machines entraînent la suppression de nombreux postes ce qui augmente la précarité. L'automatisation impose souvent des objectifs dictés par des systèmes techniques, sans tenir compte des limites humaines. Ce qui dégrade la qualité de vie au travail.



II. Enjeux géopolitiques et dynamiques régionales, des réponses diverses selon les régions

- **Europe :** L'Union européenne a adopté en 2024 une [directive](#) visant à améliorer les conditions de travail des travailleurs de plateformes, en renforçant la transparence algorithmique et en introduisant une présomption légale d'emploi. Certains pays comme l'Espagne ont déjà requalifié les livreurs comme salariés.
- **Amérique du Nord :** Les États-Unis et le Canada présentent une approche plus libérale. Les géants technologiques dominent le marché, et les travailleurs sont souvent considérés comme indépendants, avec peu de protections. Des initiatives locales tentent de réguler les plateformes, mais l'absence de cadre fédéral cohérent limite leur portée.

- **Amérique latine et Afrique** : Ces régions connaissent une forte croissance des plateformes dans des contextes de précarité et d'informalité. Les protections sociales sont faibles, et les régulations spécifiques sur l'automatisation et la surveillance sont encore rares.
- **Asie-Pacifique** : L'Inde, l'Indonésie et les Philippines voient émerger des plateformes de microtravail en ligne, souvent sans encadrement juridique. À l'inverse, des pays comme le Japon et la Corée du Sud intègrent l'IA dans le travail avec des standards plus élevés de protection.
- **Moyen-Orient** : La dépendance aux travailleurs migrants et l'usage intensif de la surveillance numérique posent des défis spécifiques en matière de droits humains et de dialogue social.

TRAITÉS DE L'OIT ET GRANDS ÉVÉNEMENTS

20/05/2025

“Un travailleur sur quatre dans le monde exerce une profession plus ou moins exposée à l'IA générative, mais la plupart des emplois seront transformés au lieu d'être supprimés parce qu'une intervention humaine reste indispensable”

[ILO AI and Jobs 2025](#)

07/2025

Approximativement 150 millions de personnes sont employés dans l'économie numérique et n'ont pas de contrats à long terme, d'après l'Organisation Internationale du Travail. “La résolution, adoptée avec le soutien massif du groupe des travailleurs et de la majorité des gouvernements, définit le cadre des négociations qui se tiendront lors de la CIT de 2026. Elle comprend un accord sur la forme des instruments, les définitions et le champ d'application, ainsi que la reconnaissance du droit des travailleurs et des syndicats à accéder aux informations de gestion algorithmiques.”

[Win for the workers](#)

18/02/2025

Le directeur général de l'OIT, Gilbert F. Houngbo, a appelé à une approche centrée sur l'humain de l'intelligence artificielle (IA) qui améliore la productivité sur le lieu de travail et le bien-être des travailleurs lors du Sommet sur l'IA qui s'est tenu à Paris le 10 février et il dit que : “Même

si des emplois sont supprimés, beaucoup d'autres peuvent être créés. Nous pensons que le bilan entre les emplois supprimés et les emplois créés sera favorable à ces derniers". Il a souligné la nécessité d'investir massivement dans le développement de compétences sur mesure qui profiteraient à la main-d'œuvre mondiale et empêcheraient les disparités dans les progrès rapides de l'IA qui façonnent l'avenir du travail.

[ILO directeur général au Sommet sur l'IA](#)

11/10/2023

"Implications sur les conditions de travail : Si l'IA générative peut améliorer la productivité, son introduction peut affecter la qualité de l'emploi et l'autonomie des travailleurs, nécessitant une réglementation et un contrôle d'ordre public. Ces mesures devraient aussi porter sur les conditions de travail des travailleurs concernés par le développement de l'IA et être concentrées sur la qualité des emplois qui émergeront du fait de la transition technologique."

[ILO Recherche emploi 2023](#)

SOLUTIONS POSSIBLES

Lors de sa conférence de 2025, l'OIT a été appelée à élaborer une **convention internationale contraignante** et une **recommandation non contraignante** pour encadrer le travail sur les plateformes numériques. Ces instruments viseraient à :

- Définir des standards mondiaux de protection
- Clarifier le statut des travailleurs
- Encadrer l'usage des algorithmes
- Promouvoir le dialogue social et la syndicalisation

L'OIT affirme que le progrès technologique ne doit pas se faire au détriment des droits humains. Le défi est désormais de construire une gouvernance mondiale du travail numérique, fondée sur l'équité, la transparence et la dignité.

Par ailleurs, la surveillance numérique doit être limitée à ce qui est nécessaire pour le déroulement du travail. Il s'agit donc d'interdire la surveillance en dehors des horaires professionnels et garantir que les données personnelles sont anonymisées et non utilisées par des machines. Les plateformes devraient être contraintes de révéler les critères utilisés par leurs

algorithmes pour l'attribution des tâches, l'évaluation des performances et les décisions de désactivation.

Les travailleurs sur les plateformes sont souvent considérés comme étant indépendants et donc ne sont pas considérés comme des travailleurs méritant des droits et de la protection. Il s'agirait d'aller plus loin que de simples lois dédiées à la surveillance algorithmique. L'Union Européenne travaille sur une directive pour établir une présomption de salariat et garantir les droits sociaux en octobre 2024. Plusieurs pays comme la France, l'Allemagne et l'Espagne, ont commencé à reconnaître des droits spécifiques aux travailleurs de plateformes.

En outre, il est possible d'encourager le développement d'outils numériques qui assistent les travailleurs plutôt que de les remplacer. Notamment de l'IA au sein des services de formation, de sécurité ou de santé et une automatisation partielle qui laisse place à la prise de décision humaine.

Face à l'automatisation croissante, il est essentiel d'investir massivement dans la formation continue et la reconversion professionnelle. Les plateformes pourraient contribuer à un fonds mutualisé dédié à la formation de leurs travailleurs. Le développement des compétences numériques des travailleurs leur permettrait de mieux comprendre et maîtriser les outils qui encadrent leur activité.

Finalement l'instauration d'autorités de contrôle indépendantes, dotées de pouvoirs d'investigation et de sanctions, garantit le respect des droits des travailleurs. Ces organismes pourraient conduire des audits réguliers des plateformes. La mise en place de procédures de recours accessibles et efficaces, avec des délais de traitement raisonnables, donnerait aux travailleurs les moyens de faire valoir leurs droits.

QUESTIONS GUIDEES :

1. Quelle est la position de votre pays sur la surveillance numérique des employés ?
2. Votre délégation estime-t-elle que l'automatisation est une opportunité ou une menace pour les travailleurs ?
3. Êtes-vous favorable à la création de normes internationales sur l'usage des algorithmes au travail ?
4. L'automatisation dans votre pays, touche-t-elle davantage les travailleurs peu qualifiés ou hautement qualifiés?

5. Quelles sanctions sont prévues en cas d'usage abusif d'outils de surveillance algorithmique?

BIBLIOGRAPHIE

- [ILO Intelligence Artificielle](#)
- [Enseignement Sup IA.](#)
- [Livreurs de repas des plateformes : les effets sur la santé du "management algorithmique"](#)
- [Chart Job élimination](#) : Graphique 3
- [Gig economy : How the EU improves platform workers rights](#)
- [Use of algorithms in the workplace](#)
- [labour exploitation in platform work in the us](#)
- [algorithmic management in south east asia](#)
- [La france renforce les droits des travailleurs indépendants des plateformes](#)
- [Spain adopts landmark law to protect 'gig' delivery workers](#)